

Réglementation, loi LEMA

Volume horaire

CM	CMTD	TD	TP	Terrain	Projet
20					

Enseignant(s)

- Mélissa Plouzane

Contexte

La réalisation d'ouvrages hydrauliques est soumise à un certain nombre de contraintes réglementaires. Celles-ci font obligation aux aménagements de respecter des critères d'impact minimal sur le milieu aquatique. Des connaissances minimales de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques sont indispensables pour le futur ingénieur EGC.

Contenu

- Loi sur l'eau et les milieux aquatiques ; Dossiers réglementaires et demande d'autorisation de travaux.
- Continuité écologique
- Compétences et responsabilités des élus et des collectivités territoriales en matière de gestion de l'eau (eau potable, eau usées, inondation).

Ressources

Supports de cours

Textes législatifs (legifrance.gouv.fr)

Prérequis

Aucun

Modalités de contrôle des connaissances

Examen final

Mots-clés

- Code de l'environnement
- Code des collectivités territoriales
- Dossier réglementaire et autorisation de travaux
- Responsabilités et compétences des collectivités